

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE
EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 14623 rév. 2 du 22 février 2019

Renouvelle le certificat 14623-1

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
Issued by
- En application** : Directive 2014/32/UE, Module B
In accordance with Directive 2014/32/EU, Module B
- Fabricant** : ARPEGE MASTER K - 15 rue du Dauphiné Bat 6 CS40216
Manufacturer FRANCE - 69800 - SAINT PRIEST
- Mandataire** : - - - -
Authorized
- Concernant** : Un instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type AMK TD
In respect of An automatic weighing instrument discontinuous totaliser type AMK TD
- Caractéristiques** : Classes d'exactitude : 0,2 ou 0,5 ou 1 ou 2
Characteristics Classe d'environnement climatique : - 10 °C ; + 40 °C
Les autres caractéristiques figurent en annexe
Accuracy classes : 0,2 or 0,5 or 1 or 2
Climatic environment class : - 10 °C ; + 40 °C
The other characteristics are given in the annex
- Valable jusqu'au** : 30 octobre 2028
Valid until October 30th, 2028

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier P190197 -1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file P190197 -1.



Annexe au certificat n° LNE-14623 rév. 2

Historique des révisions

La dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions.

N° de révision	Date	Modifications par rapport à la révision précédente
0	30/10/2008	Certificat initial
1	18/12/2015	Changement d'adresse du fabricant. Aucune modification des caractéristiques métrologiques.
2	22/02/2019	Renouvellement du certificat selon OIML R107:1997 Retrait de la cellule de pesée à sortie numérique type CPFN et limitation pour le type CPFN-A aux révisions 2 et supérieures du certificat Echelon de totalisation d_t : d_t peut prendre toute valeur permettant de respecter les critères de compatibilité des modules tout en respectant les inégalités par rapport à ses valeurs minimales et maximales

1 Description

1.1 Construction

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type AMK-TD, ci-après dénommé « instrument », est constitué par :

- 1° Un dispositif d'amenée du produit dans le dispositif récepteur de charge constitué par une trémie (trémie amont) fermée par un ou deux casques à ouverture variable et à commande électropneumatique.
La trémie peut comporter un ou plusieurs détecteurs de niveau appropriés participant à un fonctionnement sécurisé de l'installation.
La goulotte de cette trémie comporte des piquages pour le raccordement au système d'équilibrage de pression et en option pour le raccordement au système d'extraction des poussières.
Les casques sont équipés de détecteurs de proximité ou de contacts secs signalant leurs états respectifs : partiellement ouverts et fermés.
- 2° Un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie sollicitant le dispositif équilibreur et transducteur de charge.
Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC 2.4.
Cette trémie est fermée par un ou deux casques à commande électropneumatique et comporte un détecteur de niveau « haut ». Elle peut être raccordée à un système d'extraction des poussières.
- 3° Un dispositif équilibreur et transducteur de charge pouvant comprendre de un à quatre capteurs à jauges de contrainte à sortie analogique (voir 1.2 ci-après).
Un boîtier de connexion entre le dispositif de traitement des données analogiques et le dispositif équilibreur et transducteur de charge peut équiper l'instrument.
- 4° Un dispositif unité de traitement de données type IDé 200 ou IDé 400 faisant l'objet du certificat d'évaluation n°LNE-14580 réalisant l'affichage et également l'asservissement de l'instrument.
- 5° Un dispositif de vidange constitué par une trémie (trémie aval) comportant un détecteur de niveau « haut ».

Annexe au certificat n° LNE-14623 rév. 2

1.2 Capteur de mesure

Un ou plusieurs capteurs à jauges de contraintes à sortie analogique ou à sortie numérique peuvent équiper l'instrument. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un certificat OIML de conformité à la R60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essai, d'évaluation ou de partie délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne.

Leurs caractéristiques doivent respecter les critères de compatibilité exposés dans le guide WELMEC 2.

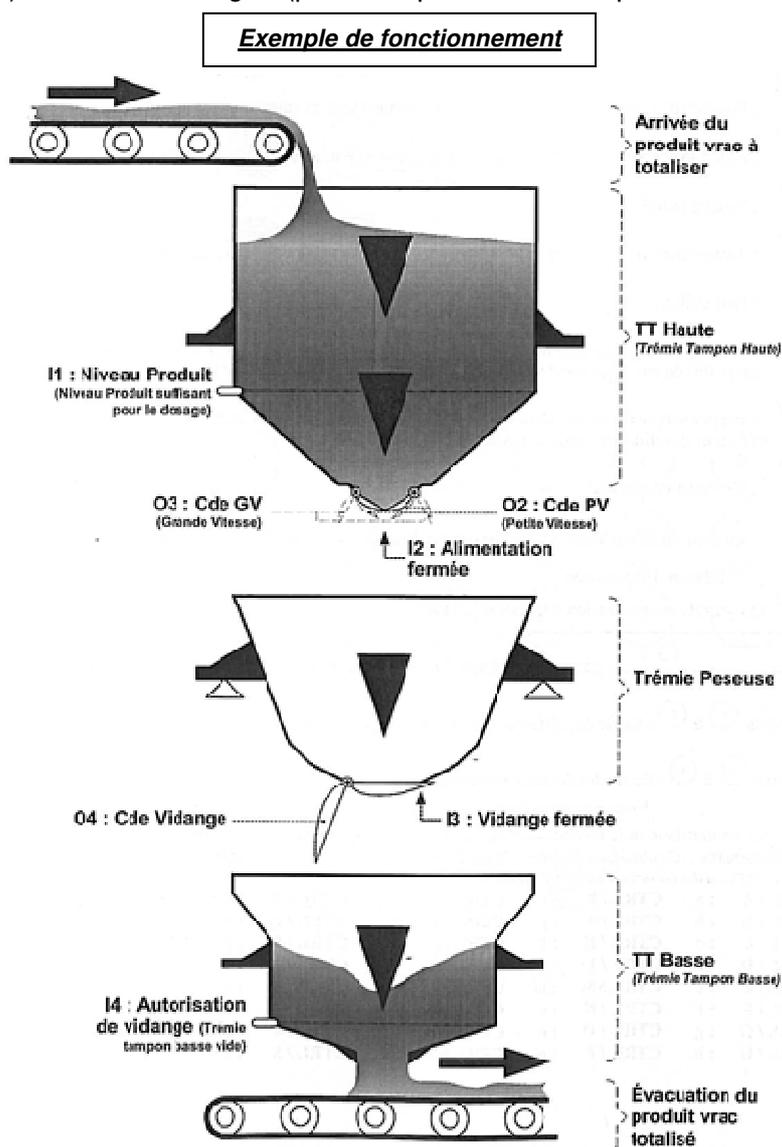
Le coefficient de module p_{LC} doit être inférieur ou égal à 0,7. Un capteur marqué NH n'est pas autorisé. Il n'y a pas de capteur à bain d'huile.

Capteurs à sortie numérique

Fabricant	Type	N° du certificat
ARPEGE MASTER K	DC 285 et CPFN A	NMI n° TC6981 révision 2 et supérieure

1.3 Processus de pesage

Un cycle de fonctionnement automatique géré par l'indicateur peut permettre soit de totaliser le produit avec une consigne de totalisation (par exemple chargement de produit pour expédition par véhicule routier), soit sans consigne (par exemple lors d'une opération de déchargement).



Annexe au certificat n° LNE-14623 rév. 2

1.4 Indication de la valeur pesée

L'indication de la valeur pesée est affichée sur la face avant du boîtier d'affichage comme le décrit le certificat d'évaluation n° LNE-14580.

1.5 Fonctions soumises aux exigences de la directive 2014/32/UE

Les fonctions et logiciel pouvant équiper un instrument sont décrits dans le certificat d'évaluation n° LNE-14580.

1.6 Documentation technique

La documentation est déposée dans les dossiers E080792-D3-1, J030742, P156935 et P190197.

1.7 Équipements intégrés et fonctions non soumis à MID

D'autres équipements ou fonctions non concernés par la directive peuvent être adjoints à l'instrument.

2 Caractéristiques

2.1 Caractéristiques générales

* Classes d'exactitude possibles pour un instrument complet équipé de ce dispositif :	0,2 – 0,5 – 1 ou 2
* Classe d'environnement climatique :	-10 °C, + 40°C
* Classe d'environnement mécanique :	Non applicable aux IPFA
* Classe d'environnement électromagnétique :	E2
* Nature (et fréquence) de la tension d'alimentation :	230 V (50/60 Hz) ou 12 V tension continue ou 24 V tension continue.
* Exigences sur l'alimentation :	230 V (-15% à +10%), 50/60 Hz $\pm 2\%$ ou 12 V continue ($\pm 10\%$) ou 24 V continue (+ 10 % / - 45 %)

2.2 Caractéristiques métrologiques

* Portée maximale :	Max ≤ 15 t
* Portée minimale :	Min $\geq 20\%$ Max
* Échelon de totalisation :	d_t doit être tel que les critères de compatibilité des modules soient respectés et $0,04\% \text{ Max} \leq d_t \leq 0,2\% \text{ Max}$
* Échelon de contrôle :	Égal à d_t , et en mode réglage, peut être égal à $1/10^e$ d'échelon de totalisation d_t
* Charge totalisée minimale :	$\Sigma_{\min} \geq 1000 d_t$ et $\Sigma_{\min} \geq \text{Min}$ pour la classe 0,2 $\Sigma_{\min} \geq 400 d_t$ et $\Sigma_{\min} \geq \text{Min}$ pour la classe 0,5 $\Sigma_{\min} \geq 200 d_t$ et $\Sigma_{\min} \geq \text{Min}$ pour la classe 1 $\Sigma_{\min} \geq 100 d_t$ et $\Sigma_{\min} \geq \text{Min}$ pour la classe 2

3 Interfaces et conditions de compatibilité

Elles sont décrites dans le certificat d'évaluation n° LNE-14580.

4 Exigences relatives à la production, à la mise en service et à l'utilisation

4.1 Exigences sur la production

Il n'y a pas d'exigence spéciale supplémentaire relative à la production.

4.2 Exigences sur la mise en service

Examens et essais

– Certificats relatifs aux parties équipant l'instrument

Les certificats relatifs au dispositif indicateur et aux cellules de pesée équipant l'instrument doivent être à disposition et la preuve de la compatibilité des parties doit être apportée par le fabricant selon les critères exposés dans le guide WELMEC 2 (compatibilité des modules).

– Essais

Outre les examens de conformité au présent certificat, les essais sont à conduire sur l'instrument entièrement opérationnel dans les conditions normales d'utilisation selon les conditions définies au point 5.2 de la recommandation R107/1997 de l'OIML.

Les moyens et méthode de contrôle utilisés pour les essais matières doivent permettre la détermination du poids du produit utilisé pour les essais avec une erreur ne dépassant pas le tiers de l'erreur maximale tolérée appropriée pour le pesage en fonctionnement automatique.

La méthode de contrôle doit être telle qu'il ne se produise pas de perte de produit pendant les essais.

– Examen des inscriptions réglementaires

Voir le paragraphe 7.1 de ce certificat.

– Examen de l'identification du logiciel

Voir le paragraphe 6 de ce certificat.

– Mise en place du dispositif de scellement

Selon le paragraphe 6 de ce certificat.

– Examen de l'installation

Un instrument doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge,
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Dans les cas où la méthode d'essai le nécessite, la trémie de pesage doit être équipée de supports permettant de recevoir en toute sécurité des poids et masses.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant d'empêcher que du produit soit dévié lors d'une utilisation normale de l'instrument.

4.3 Exigences pour l'utilisation

L'utilisateur doit assurer :

- que l'instrument est et reste approprié à son usage,
- que les performances de l'instrument restent conformes aux tolérances réglementaires,
- que les scellements ainsi que les inscriptions et marquages réglementaires restent intègres,
- que l'instrument est conforme à la réglementation relative aux instruments en service du pays où il est utilisé,
- que les formats définis des valeurs imprimées respectent les exigences réglementaires, notamment celles relatives à l'impression des unités de mesure utilisées (dans le cas où cette fonctionnalité existe).

5 Inspection des instruments en service

5.1 Documents pour l'inspection

- Copie du présent certificat et des certificats des parties équipant l'instrument à inspecter (indicateur IDé 200 ou IDé 400 et cellules de pesée).
- Manuel d'utilisation

5.2 Equipement pour l'inspection

Les moyens et méthode de contrôle utilisés pour les essais matières doivent permettre la détermination du poids du produit utilisé pour les essais avec une erreur ne dépassant pas le tiers de l'erreur maximale tolérée appropriée pour le pesage en fonctionnement automatique.

La méthode de contrôle doit être telle qu'il ne se produise pas de perte de produit pendant les essais.

5.3 Identification

Matériel

L'instrument est désigné selon le paragraphe 1 de ce certificat.

Logiciel

Voir le paragraphe n°6 ci-dessous.

6 Mesures de sécurité

6.1 Scellement du dispositif unité de traitement type IDé 200 ou IDé 400

Ce scellement est identique à celui présenté dans le certificat d'évaluation n° LNE-14580.

6.2 Autres scellements

Dans le cas où il existe un boîtier de jonction des capteurs, celui-ci doit être scellé.

Dans le cas où l'instrument est équipé d'une cellule à sortie numérique, le scellement est celui décrit dans le certificat de cette partie de l'instrument.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation, l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières. Un dispositif de scellement empêche l'utilisation de ce système en mode de fonctionnement normal (voir aussi la fin du paragraphe 4.2 ci-avant).

6.3 Généralités sur le scellement

Le scellement est constitué par des étiquettes autocollantes destructibles par arrachement ou un dispositif comprenant des vis à tête percée, du fil perlé et du plomb de scellement.

Sur les plombs ou étiquettes figure une marque qui peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans le système qualité approuvé par un Organisme notifié (Annexe D de la Directive 2014/32/UE),
- soit une marque légale d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

6.4 Identification du logiciel

Le logiciel est identifié selon les dispositions du certificat d'évaluation n° LNE-14580.

Pour accéder à l'information, il faut appuyer sur la touche  du dispositif indicateur, l'instrument étant hors cycle automatique.

7 Marquage et inscriptions

7.1 Inscriptions réglementaires

Les inscriptions réglementaires sont :

- marque d'identification du fabricant,
- numéro de série et désignation du type de l'instrument,
- désignation du (des) produit(s),
- échelon de contrôle,
- tension de l'alimentation électrique,
- fréquence de l'alimentation électrique,
- pression du fluide de transmission (le cas échéant),
- référence du présent certificat,
- classe d'exactitude,
- portée maximale Max,
- portée minimale Min,
- charge totalisée minimale Σ_{min} ,
- échelon de totalisation dt.

7.2 Marquage de conformité

Les marques de vérification figurent dans le voisinage des inscriptions réglementaires.